

Contrat d'apprentissage

Dans le cadre du **contrat d'apprentissage**, l'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les plus de 21 ans.

Smic brut

Le montant brut du Smic mensuel 2020 (sur la base de la durée légale du travail soit 35h par semaine ou 151,67 heures par mois) est de **1 539,42 €** (contre 1 521,22 euros en 2019, ce qui représente une hausse de 18,20 euros brut par mois).

Grille de rémunération des apprentis pour les contrats conclus :

à partir du 1er janvier 2019 (employeur du secteur privé)

ou

après le 8 août 2019 (employeurs du secteur public)

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti				
Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	415,64	661,95 €	815,89 €	Salaire le + élevé entre le Smic(1 540 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
	27%	43%	53%	100%
2 ^{ème} année	600,37 €	785,10 €	939,04 €	Salaire le + élevé entre le Smic(1 540 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
	39%	51%	61%	100%
3 ^{ème} année	846,68 €	1 031,41 €	1 200,74 €	Salaire le + élevé entre le Smic(1 540 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
	55%	67%	78%	100%

Les niveaux de formation "licence professionnelle" et "master 2ème année" sont à considérer comme des 2ème année d'apprentissage

Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.

[Des retenues pour avantages en nature \(nourriture ou logement\) prévus au contrat d'apprentissage peuvent être effectuées dans la limite de 75 % du salaire.](#)

[L'apprenti a droit à la prise en charge de ses frais de transport pour se rendre de son domicile à son travail.](#)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19846>

Les conditions de rémunération des heures supplémentaires sont celles qui sont applicables au personnel de l'entreprise concernée.

À savoir : la rémunération des 21-25 ans peut être calculée sur la base du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant l'exécution du contrat s'il est supérieur au Smic.

Sur le plan fiscal, l'apprenti bénéficie de 3 avantages principaux :

aucune cotisation salariale n'est retranchée de son salaire brut dans la limite de 79 % du Smic (soit 1 217 €). La part de rémunération au-delà de ce montant reste soumise à cotisations,

[son salaire est exonéré de CSG et de CRDS;](#)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11249>

[son salaire est exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic \(18 255 € en 2019\).](#)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11249>